

GIFFAUMONT / Mises en examen pour assassinat et complicité d'assassinat Tué pour un refus de priorité

Touché d'une balle dans la tête dimanche soir, le jeune homme de 19 ans n'a pas survécu à ses blessures. Hier soir, le tireur présumé et son beau-frère qui le conduisait ont été placés en détention provisoire.

DEPUIS dimanche soir, une issue fatale était redoutée. Hier matin, à 10 h 20, le décès de Jonathan Cwikla, 19 ans, a été officialisé. Touché à la tête d'une balle de carabine 22 long rifle quelques minutes après avoir été mêlé à une banale altercation routière (*notre édition d'hier*), il était depuis plongé dans un coma irréversible. Le tireur présumé, Bruno Aubertin, également âgé de 19 ans et qui s'était livré aux gendarmes lundi, a été, au terme d'une garde à vue prolongée, mis en examen hier après-midi pour assassinat. Dans le même temps, son complice et beau-frère, François Somessous, conducteur du véhicule au moment des faits, a été mis en examen pour complicité d'assassinat. Les deux hommes, jusqu'à présent sans le moindre antécédent judiciaire, ont été placés en détention provisoire, respectivement à Châlons-en-Champagne et Reims. Devant les jurés, ils encourront la même peine : la réclusion criminelle à perpétuité.

« Une situation aberrante de criminalité locale », n'a pu que résumer, hier, le vice-procureur de Reims Laurent De Caigny, lors d'une conférence de presse organisée au palais de justice. Le magistrat a usé à plusieurs reprises du mot « terrifiant » et on ne

pouvait qu'acquiescer. À ce stade de l'enquête menée par la section de recherches (SR) de Reims, la clarté de ces faits parfaitement insensés ne peut qu'aveugler. C'est une certitude : dimanche soir à Giffaumont-Champaubert, un refus de priorité routière a conduit, quelques minutes plus tard à la mort d'un jeune homme. Il se trouvait à l'arrière d'une Peugeot 206 décapotée et venait de passer une journée de détention avec ses trois amis, deux garçons et une fille. Ils s'approprièrent à dîner dans un proche restaurant.

« Personnalité très immature »

Puis ils ont croisé la route d'une Opel. À l'intérieur de cette dernière, François Somessous et Bruno Aubertin, qui revenaient d'un « événement familial passé dans une salle des fêtes voisine ». Aucun des protagonistes des deux véhicules ne s'est déjà croisé par le passé. Refus de priorité. Altercation ou bousculade, les versions divergent sur ce point. La jeune fille calme les débats et les deux véhicules repartent chacun de leur côté. De retour dans l'habitacle, Bruno Aubertin aurait alors affirmé à son beau-frère : « On va les fumer. » Quelques hectomètres plus loin, il prend à son



Lors de sa conférence de presse, le vice-procureur Laurent de Caigny, ici entouré des enquêteurs de la section de recherche de Reims, a indiqué que le tireur n'avait toujours pas pris la mesure de la gravité de son geste.
Christian LANTENOIS

domicile une carabine accrochée au mur. S'il devait s'avérer qu'il était bien le propriétaire de l'arme, cette détention serait illégale.

L'épilogue de cet invraisemblable fait divers trouve son décor un petit kilomètre plus loin : pendant que Jonathan Cwikla et ses amis se garent sur le parking du restaurant, l'Opel tout juste croisée arrive. Les pneus crissent. De toute évidence, Bruno Aubertin aurait alors directement épaulé son arme, visé et tiré sans sommation. Une seule cartouche, à environ 30 m de la voiture où se trouvait la victime. Lors des auditions, le tireur aurait affirmé sans rire qu'il visait « l'épaule du conducteur » puis qu'il avait voulu « tirer en l'air ». Jonathan Cwikla se trouvait sur la plage arrière, côté gauche. L'Opel repart ensuite aussi vite qu'elle était arrivée. Sur le trajet du retour, Bruno Aubertin aurait, selon son beau-

frère, eu ces mots : « Je l'ai eu en pleine tête. »

Tout, dans cette chronologie, démontre la « détermination » et la « volonté délibérée de passer à l'acte » d'un duo que rien n'a pu raisonner. Des expertises psychologiques sont en cours pour juger de l'état mental du tireur qui, selon le vice-procureur, « ne prend même pas toute la mesure de la gravité des faits commis ». « Il semble avoir une personnalité très immature, au point de ne pas être en capacité d'élaborer des explications très élaborées [...] Son complice, lui, a un emploi et était dans un cadre familial apparemment plus structuré », précisait encore le magistrat du Parquet. Tout ça ne serait qu'une « embrouille qui se serait réglée comme dans un jeu vidéo. Voilà, pour l'instant, je n'ai rien de rationnel sur ce qui peut expliquer un comportement de cette nature. »

Mathieu LIVOREIL
(avec Th. D.)



Les deux prévenus ont été placés en détention provisoire, respectivement à Reims et Châlons-en-Champagne.
Christian LANTENOIS

Une marche blanche annoncée pour samedi

Jonathan Cwikla avait la vie devant lui. Il avait grandi à Saint-Rémy-en-Bouzemont, paisible village d'un demi-millier d'habitants où sa famille était implantée de longue date. Après avoir fréquenté le lycée François-I^{er} de Vitry-le-François, il avait récemment trouvé un emploi de chauffeur-livreur dans une entreprise où travaillaient déjà son père et un de ses deux frères. « Il était souvent chez lui et jouait souvent aux jeux vidéos, se souvient Alain Duvinage, adjoint au maire de cette bourgade où tout le monde se connaît. Dehors, il jouait au foot avec ses frères - c'était le cadet. Que dire de plus ? Ça faisait quelques mois qu'il avait le permis, c'est un garçon qui commençait tout juste à sortir... C'est une très triste histoire et on est tous très choqués. De le savoir mort, ça fait beaucoup de mal. »



Les jeunes de Saint-Rémy-en-Bouzemont se sont adressés spontanément à la mairie pour que soit organisée une marche en l'honneur de Jonathan.

Les jeunes de Saint-Rémy-en-Bouzemont se sont spontanément adressés à la mairie, hier, pour que soit organisée une marche blanche en hommage à Jonathan Cwikla. Celle-ci se tiendra samedi et la municipalité a d'ores et déjà assuré qu'elle s'associait à la démarche. L'horaire reste à préciser.

Par ailleurs, plusieurs élus du secteur - ainsi que les pompiers - ont tour à tour manifesté, hier, dans des communiqués, leur tristesse et adressé leurs condoléances à la famille de la victime.

M.L.

Le 21 novembre 1995, le Vitryat Fabien Ghiloni trouvait la mort à Reims

Le drame de Giffaumont n'est pas sans en rappeler un autre que les Vitryats n'ont pas oublié. Le 21 novembre 1995, Fabien Ghiloni, étoile montante du cyclisme, un jeune Vitryat de 20 ans apprécié de tous, était froidement abattu d'un coup de feu dans une rue de Reims où il était étudiant. Un acte totalement gratuit. Karim Seddik, son meurtrier, 21 ans à l'époque, bien connu de la justice, a tiré parce que Fabien refusait de lui donner son baladeur. Le jeune sportif est décédé deux jours plus tard au CHU de Reims. Son meurtrier, rapidement interpellé, a été condamné en décembre 1998 à 20 ans de réclusion criminelle. « Cette tragédie nous replonge à nouveau dans notre propre drame », confiait hier Alain, le papa de Fabien. « Finalement, 18 ans après on se dit que rien n'a changé, la violence gratuite est toujours là. Ce jeune a non seulement détruit la vie d'un gamin qui avait tout l'avenir devant lui, mais également celle d'une famille, d'amis, de proches. » Le Vitryat, figure du cyclisme depuis

de nombreuses années, a une pensée pour cette famille : « J'espère qu'elle sera aussi bien entourée que nous l'avons été pour Fabien. À chaque coup de cafard, on savait vers qui se tourner. »

Aujourd'hui, Alain Ghiloni ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre ces deux tragédies. « Le meurtrier de Fabien avait le même âge que lui. Idem pour le tireur de Giffaumont. Le motif, lui aussi est futile dans les deux cas. Qu'on m'explique pourquoi pour un simple refus de priorité, on rentre chez soi s'emparer d'un fusil et commettre une telle atrocité. »

En 1996, l'association Fab (Former un avenir sans brutalité) voit le jour, avec un double objectif : faire de la prévention et assister les familles de victimes lors des procès notamment. Pour Alain, « il est clair que la justice ne doit pas oublier. Pour de tels actes, la prison reste la punition la plus adaptée. Les familles des victimes, elles, sont condamnées à perpétuité lors de tels drames. » Alain et Sylvie, son épouse, la



Alain Ghiloni : « Après un tel drame, les familles sont condamnées à perpétuité... »
Photo Corinne LANGE

maman de Fabien le savent bien : « Le procès constitue une épreuve pour les familles. Si celle de Jonathan en ressent le besoin, on sera là, à ses côtés pour la soutenir. »

Corinne LANGE